

Cédric PERRIN et **Jean-Noël GUÉRINI**

ont rendu public leur rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

Pour les sénateurs, la loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025 n'est pas à la hauteur des enjeux en matière d'innovation dans la défense :

- Certes, le budget consacré aux études et à l'innovation devrait passer de 730 millions d'euros en 2018 à 1 milliard d'euros en 2022 mais l'essentiel de l'augmentation n'intervient qu'à mi programmation, sous réserve que les contraintes budgétaires ne l'empêchent pas ;
- les propositions du Sénat pour rendre l'achat plus agile dans le cadre de la LPM n'ont pas été retenues ;
- Le plan de transformation du ministère s'organise autour de la nouvelle Agence de l'innovation de défense placée sous l'autorité hiérarchique de la direction générale de l'armement (DGA) et dépendante d'elle financièrement.

Dans ce contexte, la commission a formulé 12 recommandations pour l'innovation dans la défense pour en améliorer à la fois le pilotage, le financement et en renforcer les acteurs

PROPOSITION 4

Marcher sur nos deux pieds: d'un côté accroître la recherche publique sur les usages de l'intelligence artificielle dans le domaine militaire ; de l'autre, intégrer plus rapidement l'innovation civile courte

PROPOSITION 5

Rendre l'achat public plus agile, plus souple et plus rapide



PROPOSITION 6

Dynamiser le financement de l'innovation en mettant en place un mécanisme de soutien au financement des démonstrateurs et prototypes des PME et start-ups innovantes, et en réorientant certains mécanismes de financement de l'innovation dans la défense qui doublonnent d'autres mécanismes de soutien à l'innovation

PROPOSITION 7

Modifier les plans d'études amont (PEA) et la conception même des programmes d'armement pour favoriser la mise en œuvre de briques d'innovation courte

PROPOSITION 8

Proscrire les gels et mise en réserve de crédits dédiés à l'innovation en cours d'exécution budgétaire

PROPOSITION 9

Conforter le rôle de l'Agence de l'innovation de défense (AID) et sa place au sein de l'écosystème de défense de l'innovation en assurant son autonomie

PROPOSITION 10

Organiser la remontée des innovations issues des territoires (clusters de la DGA, centres d'innovation des armées : école de l'Air, instituts de recherche, pôles de compétitivité, associations d'industriels) via un réseau de réservistes-innovation

PROPOSITION 11

Exploiter au mieux l'innovation participative issue des militaires, usagers et innovateurs

PROPOSITION 12

Soutenir une porosité accrue entre le monde de la défense&sécurité et la société civile

PROPOSITION 3

Augmenter la vitesse d'intégration de l'innovation en réduisant le temps qui sépare le passage de la découverte scientifique à la mise sur le marché

PROPOSITION 2

Centrer le management de l'innovation sur les besoins opérationnels des forces

PROPOSITION 1

Intégrer la culture du risque afin de capter très rapidement l'innovation duale ou civile

